

Guide de gestion des risques biologiques

à l'intention des groupes
visés par le programme
d'intervention intégré sur
les risques biologiques

La prévention,
j'y travaille!

CSST

www.csst.qc.ca



Guide de gestion des risques biologiques

à l'intention des groupes
visés par le programme
d'intervention intégré sur
les risques biologiques


Rédaction

Chantal Beaulieu, Direction régionale de Longueuil, CSST
Claire Marien, ASP – Secteur administration provinciale
Michelle Tremblay, Direction de la santé publique, Montréal-Centre

Collaboration

Jules Turcot, Direction de la prévention-inspection, CSST
Denis Laliberté, Direction de la santé publique, Québec
Jacques Lesage, IRSST

Coordination

Lise Théberge, Direction des communications, CSST

**Révision linguistique et
correction des épreuves**

Claudette Lefebvre et Fanny Provençal,
Direction des communications, CSST

Édition électronique et production

Direction des communications, CSST

Impression

Imprimerie de la CSST



Table des matières

Un plan d'action adapté à vos besoins	4
Où sont les dangers ?	5
La démarche préventive	6
L'outil	8
Se donner des moyens d'éliminer ou de contrôler les risques.	8
1. L'organisation en santé et en sécurité du travail	9
2. Les méthodes de travail sécuritaires	12
3. Les moyens et les équipements de protection	15
4. L'information et la formation	18
5. La vaccination préventive	20
6. Le plan d'action postexposition	22
7. La fiche de prévention	26
Exemples d'utilisation de la fiche de prévention à partir de la grille d'évaluation	29
Annexe 1 – Calendrier de gestion des séances d'information sur les risques biologiques	39
Annexe 2 – Gestion de la vaccination préventive	43
Références	49

Un plan d'action adapté à vos besoins

Les employeurs ont la responsabilité d'assurer, par des mesures concrètes, la prévention des accidents et des maladies du travail dans leur établissement. Ces mesures doivent viser notamment l'exposition à des risques biologiques. Ce guide vous aidera à intégrer à votre programme de prévention une section traitant précisément des risques biologiques.

Ce guide de gestion a été rédigé à l'intention des employeurs ayant à leur service des travailleurs des catégories d'emploi suivantes :

- pompiers;
- policiers;
- agents des services correctionnels;
- travailleurs des stations d'épuration;
- égoutiers;
- opérateurs d'unités mobiles de pompage;
- travailleurs des centres de tri et de compostage;
- éboueurs.

Vous y trouverez :

-
- un aperçu des principales sources de danger auxquelles sont exposés les travailleurs appartenant à ces catégories d'emploi;
-
- une démarche de prévention simple pour éliminer les dangers liés aux risques biologiques. Elle se résume en trois mots : identifier, corriger, contrôler;
-
- pour chacun des six aspects de la prévention des risques biologiques¹ :
 - des objectifs à atteindre et des moyens d'y arriver,
 - une grille d'auto-évaluation pour vous aider à amorcer votre démarche de prévention des risques biologiques;
-
- de l'information complémentaire sur certains des aspects de la prévention des risques biologiques;
-
- un modèle de fiche de prévention. Vous pourrez vous en inspirer pour planifier la mise en œuvre de moyens de prévention;
-
- des exemples d'utilisation de la fiche de prévention;
-
- une liste des documents pertinents.
-

1. Organisation de la prévention, méthodes de travail sécuritaires, moyens et équipements de protection, formation et information, vaccination préventive, plan d'action postexposition.



Où sont les dangers ?

Pour les travailleurs visés par le présent guide, les occasions d'entrer en contact avec des micro-organismes (microbes) et de contracter une maladie infectieuse, d'éprouver des difficultés respiratoires ou d'avoir une réaction inflammatoire, de type allergique ou non, sont nombreuses.

Voici des exemples de situations où peuvent survenir des expositions professionnelles à risque :

-
1. Contact avec du sang ou d'autres liquides biologiques visiblement teintés de sang – exposition possible au virus de l'hépatite B, au virus de l'hépatite C et au virus de l'immunodéficience humaine :
 - fouille d'un individu ou d'un lieu;
 - secours à une personne blessée;
 - blessure infligée avec un objet piquant ou coupant qui aurait pu être en contact avec du sang.

 2. Contact avec de la terre, de la poussière – exposition possible au bacille du tétanos :
 - blessure infligée avec un objet piquant ou coupant malpropre.

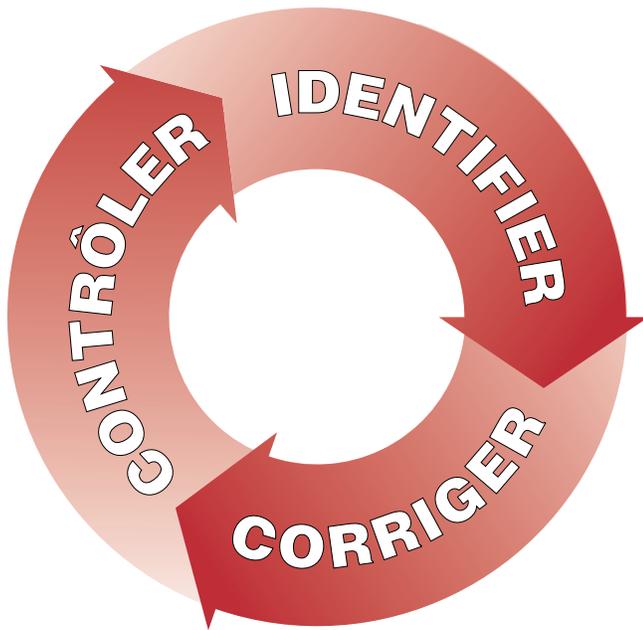
 3. Contact avec des micro-organismes contagieux aéroportés – exposition possible au bacille responsable de la tuberculose.

 4. Contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure) – exposition possible au virus de la rage.

 5. Éclaboussures d'eaux usées au visage – exposition possible au virus de l'hépatite A.

 6. Contact avec des bioaérosols – exposition possible à des moisissures ou à leurs fragments et à des toxines microbiennes.

La démarche préventive



IDENTIFIER

Identifier les dangers et les situations à risque constitue le **point de départ** de toute démarche préventive. Vous y arriverez en documentant les situations de travail qui ont entraîné une exposition possible à l'un des risques mentionnés auparavant.

Par exemple, recueillez de l'information sur :

- les équipements de protection individuels – type, disponibilité, utilisation, entretien, entreposage;
- les mesures d'hygiène personnelle – nature, possibilité de les appliquer, etc.;
- les connaissances du personnel;
- l'organisation des premiers secours.

En procédant ainsi, il vous sera plus facile de définir vos besoins et vos priorités d'action.

CORRIGER

Corriger, c'est **passer à l'action** de façon concrète en commençant par apporter les correctifs les plus urgents.

Rappelez-vous que, pour qu'une infection se déclare, trois éléments doivent être présents :

- une quantité suffisante de micro-organismes;
- un mode de transmission (un moyen de transport des micro-organismes vers l'hôte);
- un hôte réceptif (une personne non protégée contre le micro-organisme).

C'est en agissant sur ces éléments que vous parviendrez à diminuer les risques d'infection.

Par ailleurs, les bioaérosols peuvent provoquer des réactions inflammatoires pulmonaires.

Au sujet des dangers ou des problèmes que vous aurez décelés, il faudra donc vous poser des questions précises :

- Ce que vous faites actuellement vous permet-il d'éliminer ou de réduire significativement les risques ?
 - Votre personnel connaît-il les risques auxquels il est exposé ?
 - Dispose-t-il de tout l'équipement approprié ?
 - Savez-vous comment réagir si un membre de votre personnel est exposé à un risque ?
 - Etc.
- Pourriez-vous faire plus pour diminuer les risques ou pour mieux protéger votre personnel ?
 - Formation sur les risques biologiques
 - Amélioration des méthodes de travail
 - Installations sanitaires plus appropriées
 - Port des équipements de protection individuels
 - Vaccination préventive
 - Intervention à la suite d'une exposition
 - Etc.



Après avoir répondu à ces questions, vous serez en mesure de déterminer où concentrer votre énergie et affecter vos ressources. Pour atteindre vos objectifs, il vous restera à établir un plan d'action réalisable et à en déterminer les étapes :

- choisir la meilleure solution, compte tenu des contraintes que vous subissez dans l'établissement;
- décider de la meilleure façon de vous y prendre;
- établir des échéanciers;
- désigner un responsable;
- apporter les améliorations voulues;
- évaluer les résultats et apporter les ajustements nécessaires, s'il y a lieu.

CONTRÔLER

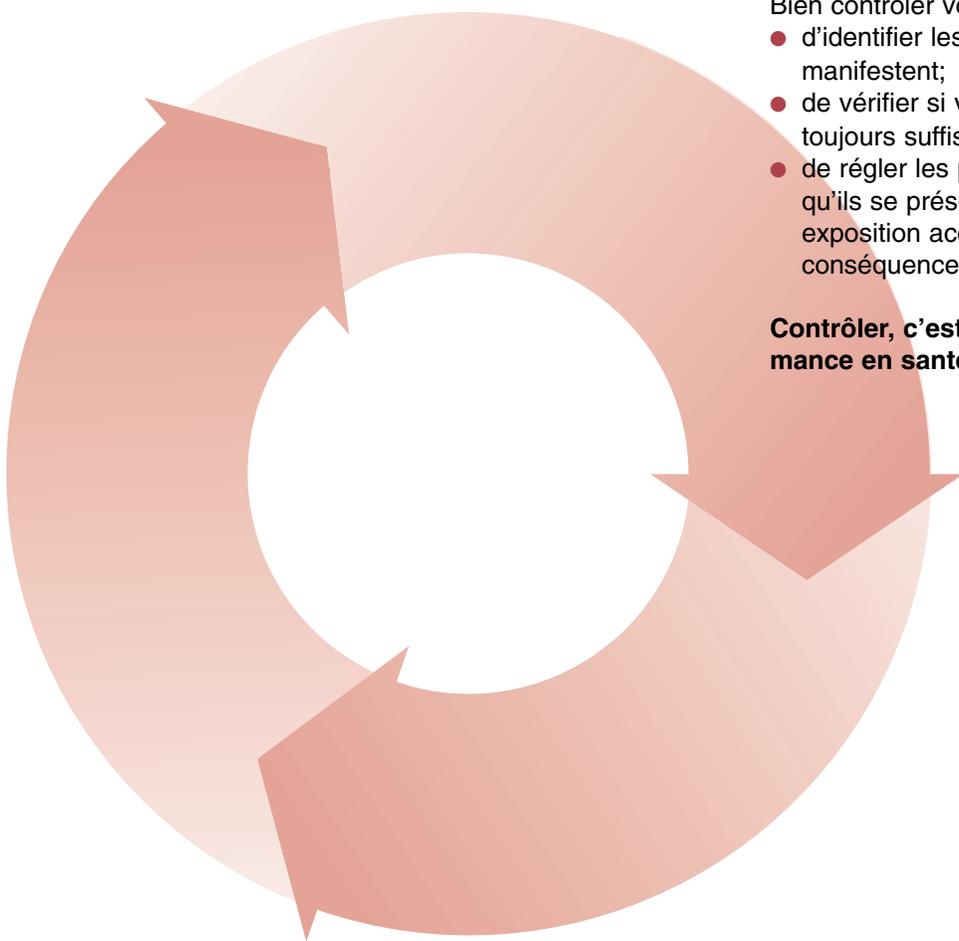
Contrôler, c'est **empêcher que le danger ne se manifeste de nouveau**. C'est aussi vous assurer que les correctifs apportés ne sont pas inutiles, que vous pouvez les maintenir et ainsi tirer profit des améliorations auxquelles vous avez consacré des efforts, du temps et de l'argent.

Les meilleurs moyens de contrôle sont ceux qui vous permettent de mesurer les résultats atteints, de connaître le niveau de performance en santé et en sécurité du travail de votre établissement et, par conséquent, de l'améliorer.

Bien contrôler vous permet surtout :

- d'identifier les nouveaux dangers lorsqu'ils se manifestent;
- de vérifier si vos moyens de prévention sont toujours suffisants;
- de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent plutôt que de risquer une exposition accidentelle avec toutes les conséquences que cela suppose.

Contrôler, c'est la clé d'une bonne performance en santé et en sécurité du travail.





L'outil

Nous vous proposons un outil simple et pratique qui vous permettra :

1. d'évaluer la situation actuelle de votre établissement à l'égard des risques biologiques;
2. de déterminer vos priorités d'action;
3. de présenter les mesures que vous prendrez pour diminuer ou éliminer les risques biologiques.

Ces mesures doivent être réalisables. Elles doivent être adaptées aux besoins de votre établissement et tenir compte du chemin déjà parcouru, de manière à vous permettre d'aller plus loin en matière de prévention des risques biologiques.

Parmi les situations à risque que vous aurez identifiées, vous devrez déterminer celles qui doivent être corrigées en premier lieu. Il faut placer en tête de vos priorités la correction d'une situation qui a déjà été la cause d'une exposition à un risque biologique dans l'établissement.

Concrètement, votre plan d'action visant l'élimination ou le contrôle des risques biologiques pourrait se présenter sous la forme de fiches de prévention. Vous trouverez des exemples de fiches remplies dans les pages qui suivent et une fiche de prévention vierge figure à la fin du guide. N'hésitez pas à reproduire la fiche ou à vous en inspirer pour créer vos propres fiches.

Le plan d'action portant sur les risques biologiques doit faire partie intégrante de votre programme de prévention.

Se donner des moyens d'éliminer ou de contrôler les risques

La prévention des risques biologiques se réalise grâce à des mesures intégrées au fonctionnement de l'établissement. Dans les pages qui suivent, nous vous présentons l'objectif visé par la démarche préventive et les principaux éléments qu'elle devrait comporter. Nous précisons également les activités auxquelles devraient participer les travailleurs ainsi que le comité de santé et de sécurité.



1 L'organisation en santé et en sécurité du travail

Objectif à atteindre

Prendre en charge le contrôle des risques biologiques découlant d'une exposition professionnelle.

Comment y arriver

- Adopter une politique générale de prévention des risques biologiques.
- Dresser un plan d'action et l'appliquer.
- Appliquer des mécanismes de gestion de la prévention des risques biologiques.
Par exemple :
 - Plan de formation et d'information du personnel
 - Guide d'achat des équipements de protection individuels et collectifs
 - Plan d'action en cas d'exposition d'un travailleur au sang ou à des liquides biologiques visiblement teintés de sang (plan d'action postexposition, voir la page 22)
- Distribuer les rôles en mettant à contribution les gestionnaires, les travailleurs et le comité de santé et de sécurité.
- Évaluer les résultats en matière de prévention.
Par exemple :
 - Diminution du nombre d'expositions
 - Amélioration du suivi postexposition
 - Augmentation du taux de vaccination

L'organisation en santé et en sécurité du travail

1.1 Grille d'évaluation

	OUI	NON	EN PARTIE	
 La prévention des risques biologiques et de leurs conséquences est une priorité dans le milieu de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Un plan d'action sur l'élimination ou le contrôle des risques biologiques est appliqué.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Les travailleurs ont reçu l'information nécessaire sur les risques biologiques auxquels leur poste les expose.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Les travailleurs restent attentifs à l'apparition de nouvelles situations à risque.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Les méthodes de travail et les règles de prévention à respecter sont bien comprises des travailleurs visés et de leur superviseur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Les mesures de prévention des risques biologiques sont inscrites dans les cahiers de procédures de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Les membres du personnel sont encouragés à rapporter les dangers qu'ils observent et à discuter des mesures de prévention à prendre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 L'examen critique des événements fournit l'occasion de réviser les procédures et les moyens de prévention en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 Un plan d'action postexposition a été conçu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.



Comment l'employeur peut-il gérer les risques biologiques ?

1. En repérant les fonctions et les tâches présentant des risques d'exposition au sang, à la terre, à la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure), aux éclaboussures d'eaux usées au visage ou aux bioaérosols.
2. En s'assurant que tous les travailleurs ont reçu l'information sur les risques et les moyens de prévention mis à leur disposition.
3. En appliquant les moyens et en fournissant les équipements de protection nécessaires.
4. En inscrivant, dans les cahiers de procédures de travail, les mesures de prévention liées à la tâche.
5. En collaborant avec l'équipe de santé au travail du CLSC pour offrir la vaccination préventive contre le tétanos, l'hépatite A ou l'hépatite B à tous les travailleurs dont la tâche le justifie, en commençant par ceux qui sont les plus exposés à ces micro-organismes.
6. En rédigeant et en suivant un plan d'action postexposition complet (voir la page 22), et en assurant un suivi systématique des expositions. Ce plan d'action comportera les éléments suivants :
 - Suivi médical
 - Suivi postaccidentel

Comment l'employeur peut-il gérer les risques biologiques liés à la tuberculose chez les agents des services correctionnels ?

1. En assurant des services permettant le repérage rapide et la prise en charge adéquate de tous les cas de tuberculose-maladie chez les personnes incarcérées, les membres du personnel et toutes les personnes avec lesquelles ils sont en contact étroit :
 - Avec l'accord du service de santé, indiquer clairement aux membres du personnel qu'il faut diriger vers le bureau de santé (pour évaluation médicale) toute personne qui tousse depuis plus de deux ou trois semaines, sans cause connue.
2. En collaborant à la surveillance médicale du personnel prescrite par l'équipe de santé au travail du CLSC.

2 Les méthodes de travail sécuritaires

Objectif à atteindre

Adopter des méthodes et des techniques de travail sécuritaires.

Comment y arriver

- Élaborer et tenir à jour des méthodes de travail sécuritaires.

Par exemple :

- Technique d'arrestation
- Procédure de fouille des individus et des lieux
- Méthode de prélèvement du sang (empreintes ADN)²
- Manipulation des objets souillés coupants ou piquants
- Technique de lavage des mains²
- Premiers secours
- Technique de lavage des vêtements souillés²
- Entreposage des vêtements de travail souillés
- Utilisation des jets d'eau à haute pression
- Pratiques d'hygiène personnelle sur les lieux de travail

- Observer et analyser les tâches.
- Intégrer aux fonctions et aux tâches des méthodes et des techniques de travail sécuritaires.
- Travailler en collaboration avec les travailleurs et avec le comité de santé et de sécurité.

2. Consulter la brochure *La protection contre les risques biologiques pour les policiers, les pompiers et les agents des services correctionnels*, CSST, DC 200-352.



Les méthodes de travail sécuritaires

2.1 Grille d'évaluation

Identification des situations à risque

Des travailleurs sont exposés aux risques suivants :

	OUI	NON	EN PARTIE	
● éclaboussures de sang ou de liquides biologiques visiblement teintés de sang ou contact avec ces derniers;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● morsure humaine avec bris de peau;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● piqûre avec une aiguille ayant servi à une injection;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● blessure infligée avec un objet coupant ou tranchant souillé par du sang ou des liquides biologiques visiblement teintés de sang;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● plaie causée par un objet sale;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● contact prolongé avec une personne atteinte de tuberculose-maladie;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● éclaboussures d'eaux usées au visage;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● contact avec des bioaérosols en provenance de déchets, en particulier ceux qui sont d'origine organique (compost et lixiviat).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les gestionnaires de l'établissement :

	OUI	NON	EN PARTIE	
● savent quels travailleurs sont exposés à des risques biologiques;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● connaissent la nature des risques biologiques auxquels sont exposés ces travailleurs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● connaissent les endroits où peut survenir une exposition aux risques biologiques et les activités au cours desquelles une telle exposition peut se produire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Élaboration de méthodes de travail sécuritaires

	OUI	NON	EN PARTIE	
● Pour chacune des situations à risque identifiée :				
• des mesures préventives ont été retenues;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des méthodes de travail ont été élaborées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Il existe une liste à jour des méthodes de travail sécuritaires qui doivent être observées par toutes les personnes visées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Des consignes strictes sur les méthodes de travail ont été données.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les superviseurs s'assurent que les consignes sont suivies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

Lavage des mains : rôle de l'employeur

Le lavage des mains constitue un moyen de prévention simple mais très efficace contre la transmission des infections, puisque de 70 % à 80 % des infections sont transmises par les mains.

1. S'assurer que les travailleurs ont accès à des installations sanitaires permettant de se laver adéquatement les mains.
2. Voir à ce que les travailleurs se lavent les mains. Il s'agit d'une mesure de prévention.
3. Mettre à la disposition des travailleurs un nombre suffisant de lavabos.
4. Prévoir des lavabos dans l'environnement habituel des travailleurs (là où ils circulent régulièrement).
5. Installer des lavabos de bonnes dimensions (pour éviter les éclaboussures).
6. S'assurer que les lavabos sont nettoyés et désinfectés avec de l'eau de Javel diluée² tous les jours.
7. S'assurer que de l'eau chaude et de l'eau froide coulent des robinets.
8. Fournir une eau de lavage de bonne qualité (qualité bactériologique).
9. Fournir du savon aux travailleurs. Favoriser l'utilisation de distributeurs de savon transparents dont les cartouches sont à usage unique. Les pains de savon ne devraient pas être utilisés.
10. Fournir :
 - soit des essuie-mains en papier jetables (jamais d'essuie-mains en tissu ni d'essuie-mains réutilisables), souples, résistant à l'humidité, à faible peluchage et à forte capacité d'absorption;
 - soit un sèche-mains à air chaud pulsé.
11. S'assurer qu'il y a toujours une poubelle contenant un sac de plastique jetable près du poste de lavage des mains et qu'elle est vidée régulièrement.
12. Fournir aux travailleurs qui ne peuvent pas avoir accès à des installations sanitaires des agents de nettoyage sans eau² (mousses, gels, liquides ou lingettes (serviettes imprégnées)), des antiseptiques à séchage rapide ou des nettoie-mains sans eau, selon les besoins.
13. Sélectionner les agents de nettoyage sans eau en tenant compte des critères suivants :
 - la tolérance au produit (effets secondaires possibles ou présents);
 - la facilité d'emploi;
 - le conditionnement (la possibilité que les travailleurs prennent de bonnes habitudes parce qu'ils sont satisfaits du produit).
14. Former les travailleurs aux techniques de nettoyage des mains².

2. Consulter la brochure *La protection contre les risques biologiques pour les policiers, les pompiers et les agents des services correctionnels*, CSST, DC 200-352.



3 Les moyens et les équipements de protection

Objectif à atteindre

Protéger les travailleurs des risques biologiques qui ne peuvent être éliminés à la source ou contrôlés.

Comment y arriver

- Déterminer les besoins en équipement de protection collectif et individuel.

Par exemple :

- Gants protecteurs appropriés à la nature des tâches
- Masques respiratoires (N95) jetables
- Masques et lunettes protectrices contre les éclaboussures
- Masques de réanimation cardio-respiratoire à valve unidirectionnelle
- Contenants sécuritaires pour se départir des objets souillés par des liquides biologiques
- Combinaisons de travail

- Choisir l'équipement de protection.
- Gérer l'acquisition et l'utilisation de l'équipement de protection.

Par exemple :

- Adopter une politique d'achat
 - Établir un calendrier de vérification
 - Assurer la rotation des stocks
 - Établir un calendrier de lavage des vêtements fournis par l'employeur
- Se procurer des fiches d'information sur l'équipement de protection, en prendre connaissance et diffuser l'information.
 - Travailler en collaboration avec le comité de santé et de sécurité.

Les moyens et les équipements de protection

3.1 Grille d'évaluation

	OUI	NON	EN PARTIE	
● Les besoins en équipement de protection individuel sont évalués en collaboration avec les travailleurs visés et le comité de santé et de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'équipement de protection le mieux adapté à chaque tâche est fourni aux travailleurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'équipement nécessaire est :				
• disponible en tout temps;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• accessible là où on en a besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● De l'information est donnée sur :				
• l'utilisation de l'équipement;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• son entretien;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• son entreposage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les superviseurs s'assurent que l'équipement :				
• est toujours porté lorsque c'est nécessaire;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• est entretenu et entreposé adéquatement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Une rotation des stocks est assurée de façon à ne pas utiliser du matériel périmé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

 **Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.**

Port des gants : rôle de l'employeur

Les gants ne remplacent pas le lavage des mains. Cependant, le port de gants appropriés brise la chaîne de transmission des infections en créant une barrière entre les micro-organismes et les travailleurs.

1. Voir à ce que les travailleurs disposent en tout temps de gants qui conviennent à la taille de leurs mains et à la nature de leurs tâches.
2. Choisir des gants approuvés par l'Office des normes générales du Canada.
Note. – *Les équipes de santé au travail des CLSC peuvent vous aider à sélectionner les gants appropriés. N'hésitez pas à les consulter.*
3. Voir à ce que les travailleurs, quand ils doivent porter des gants, choisissent ceux qui conviennent à la tâche à accomplir.
4. Voir à ce que les travailleurs n'utilisent pas les gants comme solution de remplacement au lavage des mains.
5. Voir à ce que les travailleurs aient les mains nues (par exemple, sans bague ni autre objet) avant d'enfiler des gants.
6. Voir à ce que les travailleurs surveillent ce qu'ils manipulent avec leurs gants afin de ne pas contaminer ce qui les entoure.
7. S'il y a lieu, prévoir l'entretien (décontamination) et l'examen périodique (recherche des signes d'altération) des gants réutilisables.

Port de gants jetables pour prévenir les expositions au sang ou aux liquides biologiques visiblement teintés de sang.

1. Voir à ce que les travailleurs changent de gants :
 - chaque fois qu'ils portent secours à quelqu'un;
 - lorsque leurs gants sont percés ou déchirés;
 - si l'intervention se prolonge au delà de 30 minutes et que les gants qu'ils portent sont en latex.
2. Voir à ce que les travailleurs enlèvent leurs gants dès que l'intervention est terminée.
3. Former les travailleurs à la technique d'enlèvement des gants².
4. Fournir aux travailleurs une poubelle ou un contenant pour qu'ils puissent se départir de leurs gants jetables de façon sécuritaire (par exemple, un sac jetable pouvant être refermé).
5. Les gants de nitrile jetables sont plus résistants à la perforation et aux déchirures que les gants de latex. Ils sont recommandés lors d'interventions d'urgence.

Entreposage des gants

1. Respecter les conditions de stockage : température, humidité, aération, etc.
2. Respecter l'intégrité de l'emballage le plus possible et le plus longtemps possible.
3. Respecter les dates de péremption, car le produit peut s'altérer. Il ne faut donc pas stocker une trop grande quantité de gants.

2. Consulter la brochure *La protection contre les risques biologiques pour les policiers, les pompiers et les agents des services correctionnels*, CSST, DC 200-352.

Objectifs à atteindre

Communiquer aux travailleurs des notions sur les risques biologiques auxquels ils sont exposés.

Permettre aux travailleurs d'acquérir des connaissances et des habiletés en prévention des risques biologiques et d'adopter des attitudes et des comportements sécuritaires.

Comment y arriver

- Nommer un responsable.
- Mettre en œuvre des moyens d'information, par exemple :
 - tableaux d'affichage;
 - réunions de groupe;
 - promotion de la prévention des risques biologiques.
- Rendre accessible la documentation pertinente sur les risques biologiques.
- Former les travailleurs pour qu'ils exécutent leurs tâches de façon sécuritaire.
- Former les travailleurs à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection individuels mis à leur disposition.
- Tenir à jour un registre des séances d'information et de formation sur les risques biologiques (voir l'annexe 1).
- Prévoir des rappels réguliers.
- Mettre en place un mécanisme pour informer les nouveaux travailleurs des risques biologiques auxquels ils sont exposés et prévoir leur formation.
- Travailler en collaboration avec le comité de santé et de sécurité.



L'information et la formation

4.1 Grille d'évaluation

	OUI	NON	EN PARTIE	
● Les travailleurs sont informés :				
• des risques auxquels ils sont exposés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des mesures préventives;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des méthodes de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les travailleurs sont formés :				
• à l'utilisation de l'équipement de protection individuel;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• à son entretien;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• à son entreposage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les nouveaux membres du personnel reçoivent rapidement :				
• de l'information sur les risques biologiques;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de la formation sur les mesures préventives et les méthodes de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Des rappels des messages de prévention sont faits régulièrement auprès de l'ensemble du personnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Un registre des membres du personnel ayant reçu l'information et la formation est tenu à jour par le responsable (voir l'annexe 1).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.



5 La vaccination préventive

Objectif à atteindre

Protéger les travailleurs exposés contre des micro-organismes pour lesquels il existe un vaccin efficace.

Comment y arriver

- Nommer un responsable.
- Communiquer avec l'équipe de santé au travail du CLSC qui sera responsable de la campagne de vaccination.
- Collaborer avec l'équipe de santé au travail qui déterminera les vaccins à donner.
- Assurer le suivi de la liste des personnes à vacciner : qui ? quand ? est-ce que la vaccination est terminée ? le dosage a-t-il été effectué ? quelle est la date du rappel ? (Voir l'annexe 2.)



La vaccination préventive

5.1 Grille d'évaluation

Le gestionnaire responsable de l'organisation de la vaccination :

	OUI	NON	EN PARTIE	
 a communiqué avec l'équipe de santé au travail du CLSC;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 voit à ce que les travailleurs visés reçoivent l'information pertinente sur la vaccination;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 tient à jour une liste des travailleurs devant être vaccinés et des vaccins à recevoir (voir l'annexe 2);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
 tient à jour une liste des travailleurs vaccinés et des vaccins reçus (voir l'annexe 2).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

 Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

6 Le plan d'action postexposition

Objectif à atteindre

Limitier les conséquences d'une exposition au sang et aux liquides biologiques visiblement teintés de sang, d'une blessure infligée avec un objet souillé, d'un contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure).

Comment y arriver

- Établir un plan d'action postexposition (voir la page 22).
- Nommer un responsable de la prise en charge immédiate du travailleur exposé. S'assurer qu'un responsable est présent en tout temps pour assister le travailleur victime d'une exposition.
- Informer les travailleurs du plan d'action.
- S'assurer que tout ce qui est nécessaire à l'application du plan d'action est en place et mis à jour ou gardé en bon état (voir à la page 49 la liste des documents publiés par la CSST).

Objectif à atteindre

Corriger la situation ayant provoqué une exposition et éviter que d'autres événements du même genre ne se produisent.

Comment y arriver

- Nommer un responsable du suivi de l'exposition.
- Déterminer le type de situations visées par le suivi.
- Adopter une méthode d'enquête et d'analyse des cas d'exposition professionnelle.
- Inscrire dans le registre des premiers secours et des premiers soins les cas d'exposition ainsi que les incidents qui auraient pu occasionner une exposition professionnelle.
- Instaurer des mécanismes de suivi.
- Travailler en collaboration avec le comité de santé et de sécurité.



Le plan d'action postexposition

6.1 Grille d'évaluation

	OUI	NON	EN PARTIE	
● Au moins un responsable de la prise en charge immédiate du travailleur a été désigné pour chaque quart de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les responsables ont reçu la formation et les documents nécessaires à la prise en charge rapide des travailleurs exposés aux risques biologiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Un plan d'action postexposition écrit et complet est suivi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les travailleurs visés sont informés du plan d'action.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Il existe un registre à jour des travailleurs informés du plan d'action postexposition.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'établissement est en mesure de remplacer rapidement le travailleur exposé qui doit consulter un médecin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● On trouve dans les trousse de premiers secours la pochette d'information et les formulaires nécessaires (voir la liste des documents publiés par la CSST).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les cas d'exposition aux risques biologiques et les incidents sont consignés dans le registre des premiers secours et des premiers soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les expositions aux risques biologiques font l'objet d'une enquête et d'une analyse des méthodes de travail et des équipements de protection individuels utilisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

 **Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.**

Plan d'action postexposition : rôle de l'employeur

1. Assurer au travailleur un suivi médical optimal grâce :
 - à l'accès facile et rapide à des premiers secours (trousses et secouristes);
 - à la désignation de personnes-ressources (accessibles 24 heures sur 24) chargées :
 - de diriger la personne accidentée vers des services médicaux préalablement déterminés,
 - de recueillir toute l'information sur les circonstances de l'exposition.

En cas d'exposition au sang ou à des liquides visiblement teintés de sang :

- **diriger rapidement** le travailleur vers les services médicaux préalablement déterminés avec l'équipe de santé au travail du CLSC (idéalement, le travailleur devrait être vu par un médecin dans un délai de deux heures);
 - **noter les coordonnées** de la personne à l'origine de la contamination (nom, adresse, endroit de l'hospitalisation, s'il y a lieu, etc.).
2. Assurer au travailleur un suivi administratif postaccidentel adéquat grâce :
 - à une enquête et à une analyse des cas d'exposition pour déterminer les causes probables de l'événement et les correctifs à apporter, s'il y a lieu;
 - à une aide quant à l'accomplissement des démarches administratives – formulaires à remplir, attestations médicales à se procurer, etc.;
 - à l'envoi à la CSST de tous les formulaires pertinents – rapport d'accident, attestation médicale, *Réclamation du travailleur*.

3. **Au besoin, assurer au travailleur un suivi psychologique à la suite d'une exposition au sang ou à des liquides visiblement teintés de sang grâce :**
 - à un **programme d'aide aux employés (PAE)**; ou
 - à un **professionnel préalablement désigné**.

Tuberculose et agents des services correctionnels : rôle de l'employeur

1. Donner de l'information aux travailleurs sur la tuberculose.
2. Déceler rapidement tous les cas de tuberculose-maladie chez les personnes incarcérées et les membres du personnel pour en assurer la prise en charge adéquate :
 - en indiquant aux travailleurs qu'ils doivent diriger vers le bureau de santé (pour évaluation médicale) toute personne qui tousse depuis plus de deux ou trois semaines, avec l'accord du service de santé;
 - en s'assurant que le service de santé :
 - isole immédiatement (dans une chambre individuelle) les personnes incarcérées chez lesquelles on soupçonne une tuberculose-maladie, en attendant leur transfert dans un établissement de soins de santé,
 - effectue une investigation médicale adéquate et sans délai de tous les cas suspects,
 - vérifie si une personne incarcérée, en traitement pour la tuberculose, prend adéquatement les médicaments prescrits,
 - transmet un avis aux autorités du centre de détention de destination lors du transfert d'un détenu tuberculeux en cours de traitement dans un centre de détention.
3. Retirer du travail, durant toute la phase de contagiosité, un membre du personnel atteint de tuberculose-maladie.
4. Si, à l'intérieur du programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE), la surveillance médicale s'effectue en utilisant le test cutané à la tuberculine (TCT), y participer afin d'établir les niveaux de risque auxquels sont exposés les agents des services correctionnels :
 - en libérant les membres du personnel pour que ceux qui sont en contact avec des personnes incarcérées subissent un TCT en deux temps, à l'embauche ou le plus tôt possible, s'ils sont déjà en fonction. Certaines restrictions s'appliquent quant à l'administration du TCT;
 - en faisant subir une évaluation médicale à toute personne présentant un TCT positif;
 - en informant du risque potentiel d'exposition à la tuberculose, dans l'établissement, les bénévoles et les personnes contractuelles, pour qui la fréquence et la durée d'exposition sont très variables.
5. Dans la mesure du possible, éviter le surpeuplement des établissements de détention et assurer la ventilation adéquate des locaux. Ces précautions contribueront à diminuer les risques de transmission de la tuberculose et de toute autre maladie transmissible par voie aérienne, en plus de favoriser le bien-être général du personnel et des personnes incarcérées.



7 La fiche de prévention

Le modèle de fiche de prévention présenté à la page suivante devrait vous permettre de consigner vos priorités d'action en décrivant la nature du problème, la nature des mesures que vous désirez prendre pour améliorer la situation, la personne responsable du dossier et l'échéancier que vous vous donnez.

Après avoir rempli les grilles d'évaluation, considérez ce qui doit être entrepris ou poursuivi pour mieux contrôler les risques biologiques. Cochez dans la colonne marquée d'un ✎ les éléments que vous jugez pertinent d'inclure dans votre programme de prévention. Remplissez la fiche de prévention en conséquence.





Exemples d'utilisation de la fiche de prévention à partir de la grille d'évaluation

L'organisation en santé et en sécurité du travail

1.1 Grille d'évaluation

	OUI	NON	EN PARTIE	
● La prévention des risques biologiques et de leurs conséquences est une priorité dans le milieu de travail.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Un plan d'action sur l'élimination ou le contrôle des risques biologiques est appliqué.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
● Les travailleurs ont reçu l'information nécessaire sur les risques biologiques auxquels leur poste les expose.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
● Les travailleurs restent attentifs à l'apparition de nouvelles situations à risque.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les méthodes de travail et les règles de prévention à respecter sont bien comprises des travailleurs visés et de leur superviseur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les mesures de prévention des risques biologiques sont inscrites dans les cahiers de procédures de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les membres du personnel sont encouragés à rapporter les dangers qu'ils observent et à discuter des mesures de prévention à prendre.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● L'examen critique des événements fournit l'occasion de réviser les procédures et les moyens de prévention en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
● Un plan d'action postexposition a été conçu.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

Fiche de prévention

Nom de l'établissement : CASERNE ONVA OFEU

Fiche rédigée par : CHEF

Date : AVRIL 2003

N° de la fiche : 3

Décrire le danger ou le problème : AMÉLIORER L'ORGANISATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL PAR RAPPORT AUX RISQUES BIOLOGIQUES

Correctifs à apporter	Nom du responsable et date limite	Remarques
A) ORGANISER DES SÉANCES D'INFORMATION À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS	CAPITAINE SEPTEMBRE 2003	
B) ÉLABORER UN PLAN D'ACTION EN VUE DU CONTRÔLE DES RISQUES BIOLOGIQUES	CHEF	

Mesures à prendre pour maîtriser la situation	Nom du responsable et fréquence	Remarques
A) ÉTABLIR UN CALENDRIER D'INSPECTION ET SE PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET DES TROUSSES	CAPITAINE	
B) CONSULTER ET ANALYSER LES RAPPORTS D'ÉVÉNEMENTS	COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ À CHAQUE RÉUNION	

Les méthodes de travail sécuritaires

2.1 Grille d'évaluation

Identification des situations à risque

Des travailleurs sont exposés aux risques suivants :

	OUI	NON	EN PARTIE	
● éclaboussures de sang ou de liquides biologiques visiblement teintés de sang ou contact avec ces derniers;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● morsure humaine avec bris de peau;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● piqûre avec une aiguille ayant servi à une injection;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● blessure infligée avec un objet coupant ou tranchant souillé par du sang ou des liquides biologiques visiblement teintés de sang;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● plaie causée par un objet sale;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● contact prolongé avec une personne atteinte de tuberculose-maladie;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure);	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● éclaboussures d'eaux usées au visage;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● contact avec des bioaérosols en provenance de déchets, en particulier ceux qui sont d'origine organique (compost et lixiviat).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les gestionnaires de l'établissement :

	OUI	NON	EN PARTIE	
● savent quels travailleurs sont exposés à des risques biologiques;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
● connaissent la nature des risques biologiques auxquels sont exposés ces travailleurs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
● connaissent les endroits où peut survenir une exposition aux risques biologiques et les activités au cours desquelles une telle exposition peut se produire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Élaboration de méthodes de travail sécuritaires

	OUI	NON	EN PARTIE	
● Pour chacune des situations à risque identifiée :				
• des mesures préventives ont été retenues;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des méthodes de travail ont été élaborées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Il existe une liste à jour des méthodes de travail sécuritaires qui doivent être observées par toutes les personnes visées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Des consignes strictes sur les méthodes de travail ont été données.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Les superviseurs s'assurent que les consignes sont suivies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

Fiche de prévention

Nom de l'établissement : SERVICE DE POLICE 007

Fiche rédigée par : DIRECTEUR

Date : MAI 2003

N° de la fiche : 2

Décrire le danger ou le problème : IDENTIFIER PRÉCISÉMENT LES TRAVAILLEURS EXPOSÉS À DES RISQUES BIOLOGIQUES

Correctifs à apporter	Nom du responsable et date limite	Remarques
RECUEILLIR AUPRÈS DES TRAVAILLEURS L'INFORMATION SUR LES EXPOSITIONS SURVENUES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE	DIRECTEUR FIN SEPTEMBRE 2003	
• QUI ?		
• EN QUELLES CIRCONSTANCES ?		
COMMUNIQUER AVEC L'ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CLSC POUR OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LES MICRO-ORGANISMES	COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DÉBUT SEPTEMBRE 2003	

Mesures à prendre pour maîtriser la situation	Nom du responsable et fréquence	Remarques
ÉTABLIR UN MÉCANISME DE DÉCLARATION DES EXPOSITIONS AU SANG ET AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES	RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	
ANALYSER LES DÉCLARATIONS REÇUES	CSS À CHAQUE RÉUNION	

Les méthodes de travail sécuritaires

2.1 Grille d'évaluation

Identification des situations à risque

Des travailleurs sont exposés aux risques suivants :

	OUI	NON	EN PARTIE	
● éclaboussures de sang ou de liquides biologiques visiblement teintés de sang ou contact avec ces derniers;	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● morsure humaine avec bris de peau;	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● piqûre avec une aiguille ayant servi à une injection;	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● blessure infligée avec un objet coupant ou tranchant souillé par du sang ou des liquides biologiques visiblement teintés de sang;	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● plaie causée par un objet sale;	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● contact prolongé avec une personne atteinte de tuberculose-maladie;	<input type="radio"/>	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure);	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● éclaboussures d'eaux usées au visage;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
● contact avec des bioaérosols en provenance de déchets, en particulier ceux qui sont d'origine organique (compost et lixiviat).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Les gestionnaires de l'établissement :

	OUI	NON	EN PARTIE	
● savent quels travailleurs sont exposés à des risques biologiques;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
● connaissent la nature des risques biologiques auxquels sont exposés ces travailleurs;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X
● connaissent les endroits où peut survenir une exposition aux risques biologiques et les activités au cours desquelles une telle exposition peut se produire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X

Élaboration de méthodes de travail sécuritaires

	OUI	NON	EN PARTIE	
● Pour chacune des situations à risque identifiée :				
• des mesures préventives ont été retenues;	X	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• des méthodes de travail ont été élaborées.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	X
● Il existe une liste à jour des méthodes de travail sécuritaires qui doivent être observées par toutes les personnes visées.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	X
● Des consignes strictes sur les méthodes de travail ont été données.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	X
● Les superviseurs s'assurent que les consignes sont suivies.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X	X



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

Fiche de prévention

Nom de l'établissement : *CENTRE DE DÉTENTION ILLONT ARRÊTÉ*

Fiche rédigée par : *DIRECTEUR ADJOINT*

Date : *MARS 2003*

N° de la fiche : *8*

Décrire le danger ou le problème : *S'ASSURER QUE LES MÉTHODES DE TRAVAIL SONT SÉCURITAIRES*

Correctifs à apporter	Nom du responsable et date limite	Remarques
<i>ANALYSER LES MÉTHODES DE TRAVAIL POUR S'ASSURER QU'ELLES SONT SÉCURITAIRES</i>	<i>LE RESPONSABLE DU DOSSIER DES RISQUES BIOLOGIQUES MAI 2003</i>	<i>EN COLLABORATION AVEC LE CSS ET LES TRAVAILLEURS VISÉS</i>
<i>INFORMER LES TRAVAILLEURS ET LEUR SUPERVISEUR DES MÉTHODES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES</i>	<i>LE CSS ET LE RESPONSABLE DU DOSSIER DES RISQUES BIOLOGIQUES</i>	

Mesures à prendre pour maîtriser la situation	Nom du responsable et fréquence	Remarques
<i>REVOIR LA MÉTHODE DE TRAVAIL À LA SUITE D'UN ÉVÉNEMENT</i>	<i>LE RESPONSABLE DU DOSSIER DES RISQUES BIOLOGIQUES</i>	<i>EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET LES TRAVAILLEURS VISÉS</i>

La vaccination préventive

5.1 Grille d'évaluation

Le gestionnaire responsable de l'organisation de la vaccination :

	OUI	NON	EN PARTIE	
<input checked="" type="radio"/> a communiqué avec l'équipe de santé au travail du CLSC;	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<input checked="" type="radio"/> voit à ce que les travailleurs visés reçoivent l'information pertinente sur la vaccination;	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<input checked="" type="radio"/> tient à jour une liste des travailleurs devant être vaccinés et des vaccins à recevoir (voir l'annexe 2);	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<input checked="" type="radio"/> tient à jour une liste des travailleurs vaccinés et des vaccins reçus (voir l'annexe 2).	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

Fiche de prévention

Nom de l'établissement : *STATION D'ÉPURATION L'EAU CLAIRE*

Fiche rédigée par : *DIRECTEUR DE L'USINE*

Date : *JUIN 2003*

N° de la fiche : *5*

Décrire le danger ou le problème : *PROTÉGER LES TRAVAILLEURS EN RÉDUISANT LES ÉCLABOUSSURES AU VISAGE ET EN LES VACCINANT CONTRE L'HÉPATITE A*

Correctifs à apporter	Nom du responsable et date limite	Remarques
- <i>COMMUNIQUER AVEC LES CLSC</i>	<i>DIRECTEUR</i>	
- <i>NOMMER UN RESPONSABLE DU DOSSIER</i>	<i>DIRECTEUR</i>	
- <i>IDENTIFIER LES TÂCHES À HAUT RISQUE D'EXPOSITION</i>	<i>COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ</i>	<i>COLLABORATION AVEC L'ÉQUIPE DU CLSC</i>
- <i>DONNER DE LA FORMATION SUR LES EPI</i>	<i>RESPONSABLE</i>	<i>COLLABORATION AVEC L'ÉQUIPE DU CLSC</i>

Mesures à prendre pour maîtriser la situation	Nom du responsable et fréquence	Remarques
- <i>MESURES À PRENDRE POUR MAÎTRISER LA SITUATION</i>	<i>RESPONSABLE</i>	
- <i>DÉSIGNER LES TRAVAILLEURS VISÉS PAR LA FORMATION</i>	<i>RESPONSABLE</i>	
- <i>DÉSIGNER LES TRAVAILLEURS DEVANT ÊTRE VACCINÉS</i>	<i>RESPONSABLE</i>	
- <i>ORGANISER LA VACCINATION ET REMPLIR LES FICHES DE PRÉSENCE</i>	<i>RESPONSABLE</i>	
- <i>VACCINER LES TRAVAILLEURS</i>	<i>ÉQUIPE DU CLSC</i>	
- <i>FOURNIR DES EPI</i>	<i>DIRECTION</i>	<i>COLLABORATION DU CSS</i>
- <i>S'ASSURER DU PORT DES EPI</i>	<i>GESTIONNAIRE</i>	<i>COLLABORATION DU CSS</i>





Annexe 1

Calendrier de gestion des séances d'information sur les risques biologiques







Annexe 2

Gestion de la vaccination préventive



Références

Liste des documents pertinents publiés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail

La protection contre les risques biologiques pour les policiers, les pompiers et les agents des services correctionnels, brochure, DC 200-352

Les risques de contamination par le sang au travail, vidéo, DC 400-1266

Risks of blood contamination at work, vidéo, DC 400-1266 A

Hépatite B, dépliant, DC 100-474 (01-03)

Tétanos, dépliant, DC 100-473 (01-03)

Que faire lors d'une exposition au sang ?, pochette, DC 900-333 (01-03)

Évaluation sommaire d'une exposition au sang, fiche, DC 100-476 (01-03)

Vaccination contre l'hépatite B et le tétanos, carte, DC 100-475 (01-03)

Programme d'intervention intégré sur les risques biologiques : l'exposition des éboueurs aux bioaérosols, dépliant, DC 100-477 (01-09)

Liste des documents pertinents provenant d'autres sources

Le traitement secondaire des effluents des papetières, fiche technique, IRSST (02-1999)

Le compostage des déchets domestiques, fiche technique n° 9, APSAM (09-1997)

Les risques biologiques reliés aux eaux usées, fiche technique n° 19, APSAM (12-1999)

La prévention des risques à la santé et à la sécurité du travail dans les centres de tri de matières recyclables, fiche, ASTE (09-1999)

Bureaux régionaux de la CSST

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

33, rue Gamble Ouest
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Tél. 819 797-6191
1 800 668-2922
Télé. 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Tél. 819 354-7100
1 800 668-4593
Télé. 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Tél. 418 725-6100
1 800 668-2773
Télé. 418 725-6237

CHAUDIÈRE-APPALACHES

835, rue de la Concorde
Saint-Romuald
(Québec) G6W 7P7
Tél. 418 839-2500
1 800 668-4613
Télé. 418 839-2498

CÔTE-NORD

Bureau 236
700, boulevard Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Tél. 418 964-3900
1 800 668-5214
Télé. 418 964-3959

235, boulevard La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Tél. 418 294-7300
1 800 668-0583
Télé. 418 294-7325

ESTRIE

Place-Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King Ouest
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Tél. 819 821-5000
1 800 668-3090
Télé. 819 821-6116

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

163, boulevard de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Tél. 418 368-7800
1 800 668-6789
Télé. 418 368-7855

200, boulevard Perron Ouest
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Tél. 418 392-5091
1 800 668-4595
Télé. 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succursale Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Tél. 514 906-3000
Télé. 514 906-3200

LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Tél. 450 753-2600
1 800 461-4489
Télé. 450 756-6832

LAURENTIDES

6^e étage
85, rue De Martigny Ouest
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Tél. 450 431-4000
1 800 465-2234
Télé. 450 432-1765

LAVAL

1700, boulevard Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Tél. 450 967-3200
Télé. 450 668-1174

LONGUEUIL

25, boulevard La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Tél. 450 442-6200
1 800 668-4612
Télé. 450 442-6373

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

Bureau 200
1055, boulevard des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Tél. 819 372-3400
1 800 668-6210
Télé. 819 372-3286

OUTAOUAIS

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Tél. 819 778-8600
1 800 668-4483
Télé. 819 778-8699

QUÉBEC

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succursale Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Tél. 418 266-4000
1 800 668-6811
Télé. 418 266-4015

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Place-du-Fjord
901, boulevard Talbot
Case postale 5400
Chicoutimi
(Québec) G7H 6P8
Tél. 418 696-5200
1 800 668-0087
Télé. 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boulevard du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Tél. 418 679-5463
1 800 668-6820
Télé. 418 679-5931

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

145, boulevard Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Tél. 450 359-2100
1 800 668-2204
Télé. 450 359-1307

VALLEYFIELD

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Tél. 450 377-6200
1 800 668-2550
Télé. 450 377-8228

YAMASKA

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Tél. 450 771-3900
1 800 668-2465
Télé. 450 773-8126

Bureau RC-4
77, rue Principale
Granby
(Québec) J2G 9B3
Tél. 450 378-7971
Télé. 450 776-7256

Bureau 102
26, place Charles-De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Tél. 450 743-2727
Télé. 450 746-1036

www.csst.qc.ca : une adresse
branchée sur vos besoins !

